Université de Montréal

Faculté de médecine
Études médicales postdoctorales

GUIDE POUR L'ADMISSION À UN STAGE DE PERFECTIONNEMENT

Toute communication devrait comporter ce titre /objet du courriel :
Dr Nom Prénom - programme xxxx - du JJ/MM/AAAA au JJ/MM/AAAA

Dernière mise à jour : 16 juillet 2026

Table des matières

Étape par Étape | Calendrier 2026-2027 4
Étape 1 | Demande d'admission à l'Université de Montréal 6
Étape 2 | Vérification à la source via inscriptionmed.ca 7
Étape 2 | Liste des documents à soumettre à inscriptionmed.ca 8
Étape 3 | Envoi des documents à l'Université de Montréal 9
Étape 3 | Documents à envoyer à l'Université de Montréal 10
Étape 4 | Admissibilité au CMQ 11
Étape 5 | Demande du permis de travail temporaire 12
Étape 6 | Demande d'adhésion à une assurance responsabilité professionnelle médicale (ACPM) 13
Étape 7 | Poste frontalier : émission du permis de travail 14
Étape 8 | Procédures à effectuer avant le début du stage 15
ANNEXES 16
Étape par Étape | Calendrier 2027-2028 17
Étape par Étape | Calendrier 2028-2029 18
Ressources 25

POUR TOUTE QUESTION ET SUIVI SUR VOTRE DOSSIER D'ADMISSION:
Pour savoir qui est la personne-technicienne en charge de votre dossier étudiant (TGDE) en fonction de votre programme : Contactez-nous (section « Responsable des dossiers des moniteurs cliniques »).

Étape par Étape | Calendrier 2026-2027

En fonction de la date de début prévue de votre stage de perfectionnement (P1, P4, P6 ou P10), chaque étape du processus d'admission doit être effectuée avant la date limite indiquée. Puisque l'ensemble du processus d'admission peut prendre jusqu'à 12 mois, vous devez effectuer chaque étape consciencieusement vu les nombreuses institutions impliquées; chacune ayant ses propres délais de traitement.

La date indiquée est la **date maximum** à laquelle les documents seront acceptés. Dépassé cette date limite, le stage de perfectionnement pourrait devoir être décalé à la prochaine date de début possible (par exemple : Date prévue P1- 2026, Prochaine date de début : P4-2026). Ce décalage est conditionnel à la confirmation du programme de sa capacité d'accueil à une date ultérieure.

	Date début Année 2026-2027	**P1** 01 juillet 2026	**P4** 21 sept. 2026	**P6** 16 nov. 2026	**P10** 8 mars 2027
Avant votre arrivée	**Étape 1 :** Admission en ligne	01 sept. 2025	15 nov. 2025	15 janv. 2026	15 mai 2026
	Étape 2 : Inscriptionmed.ca	01 sept. 2025	15 nov. 2025	15 janv. 2026	15 mai 2026
	Étape 3 : Documents UdeM	01 janv. 2026	15 mars 2026	15 mai 2026	15 sept. 2026
	Étape 4 : Admissibilité CMQ	15 fév. 2026	01 mai 2026	01 juillet 2026	01 nov. 2026
	Étape 5 : Permis de travail	15 mars 2026	01 juin 2026	01 août 2026	01 déc. 2026
	Étape 6 : ACPM (si besoin)	01 avril 2026	15 juin 2026	15 août 2026	15 déc. 2026
À votre arrivée	**Étape 7 :** Au poste frontalier	20 juin 2026	13 sept. 2026	8 nov. 2026	28 fév. 2027
	Étape 8 : Avant de commencer	26 juin 2026	18 sept. 2026	13 nov. 2026	05 mars 2027

Frais de constitution du dossier

Tous les montants mentionnés sont donnés à titre informatif et peuvent être modifiés sans préavis.
En aucun temps les estimations affichées ne peuvent se substituer à une facture ou servir de preuve pour quelque motif que ce soit.

Organisme	Dépenses	Montant approximatif
Université de Montréal	Demande d'admission en ligne	103.70 $
Inscriptionmed.ca	Ouverture du dossier	335 $
	Vérification à la source des documents	232 $ /doc.
Collège des médecins du Québec	Ouverture du dossier	575 $
	Demande de carte de stage	287 $ par an
ACPM	Assurance professionnelle [1]	105 $ /an
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC)	Permis de travail	155 $ /permis
	Examen médical	Selon les pays
+ Autres frais afférents	Certification conforme à l'original	Selon les pays
	Traduction des documents	Selon les pays

Droits de scolarité[2]

Tous les montants mentionnés sont donnés à titre informatif et peuvent être modifiés sans préavis.
Les estimations affichées ne peuvent remplacer une facture ou servir de preuve pour quelque motif que ce soit. Aux frais de scolarité en vigueur à l'Université de Montréal s'ajoutent d'autres frais exigibles, dont les frais facultaires, les frais pour services aux étudiants et étudiantes et les frais d'association, conformément au Règlement relatif aux droits de scolarité qui s'applique à tout étudiant inscrit à des activités pédagogiques de 1er, 2e ou 3e cycle.

Organisme	Dépenses	Montant approximatif
Université de Montréal	Droits de scolarité annuels (citoyenneté canadienne)	7 548 $
	Droits de scolarité annuels (internationaux)	48 841 $
	Bourse exemption UdeM – Faculté de médecine[3]	- 41 293 $
	Total estimé	**= 7 548 $**

Pour votre information:
Vérifiez votre couverture aux assurances maladie personnelle, assurance – médicaments et votre couverture en cas d'accident du travail. Une couverture d'assurance privée devrait, peut-être, être souscrite dans votre cas.

[1] Obligatoire pour un stage de perfectionnement d'une durée d'emblée inférieure à 24 mois.
[2] Les frais de scolarité et frais afférents (droits de scolarité) affichés sont des ESTIMATIONS et ne prennent pas en compte les autres coûts tels les frais d'assurances, de résidence, de transport, de manuels, etc.
[3] Une bourse d'exemption de la Faculté de médecine est accordée automatiquement. Le montant de la bourse peut être modifié sans préavis.

Étape 1 | Demande d'admission à l'Université de Montréal

Le formulaire de demande d'admission à l'Université de Montréal doit être complété. Les frais exigés sont payables en ligne.

Lors de la demande en ligne, vous devrez choisir :

- Cliquer sur l'onglet : Cycles supérieurs
- Choisir dans le filtre : Niveau de formation : Diplôme d'études spécialisées – Études médicales postdoctorales
- Trouver le programme souhaité
- Choisir le trimestre adéquat indiqué dans le courriel d'envoi :
  Rappel : Juillet (P1) : Automne
  Septembre (P4) : Automne
  Novembre (P6) : Hiver
  Mars (P10) : Été
- Ajouter à votre demande (panier)
- Acquitter les frais d'admission
- Compléter les informations requises de votre profil
- Informer votre TGDE (personne contact au vice-décanat aux études médicales postdoctorales – VD-EMPD) que l'étape 1 a été effectuée

En cas de difficulté pour compléter le formulaire de demande d'admission en ligne, le Service de l'admission est disponible au 514-343-7076 ext. 0. Il est possible d'effectuer sa demande d'admission en ligne au plus tôt 18 mois avant la date prévue du début du stage de perfectionnement.

⚠ Une fois la demande d'admission complétée, veuillez **téléverser** sur votre centre étudiant :

- votre certificat de naissance;
- votre passeport;
- Si la tâche apparaît selon votre parcours académique: Attestation de résultats à un test de français langue seconde ou étrangère (compréhension orale et écrite).

Prenez de l'avance :

Débuter les étapes 2 et 3 dès à présent selon les instructions des pages suivantes :

- L'inscription au test de français devrait être effectuée dès maintenant (si requis);
- La création du compte inscriptionmed, la soumission de votre pièce d'identité et des documents devraient être effectuées dès que possible.

Date de début de stage de perfectionnement	**Étape 1 : Admission en ligne**
	Date limite
P1 1er juillet 2026	01 septembre 2025
P4 21 septembre 2026	15 novembre 2025
P6 16 novembre 2026	15 janvier 2025
P10 8 mars 2027	15 mai 2026

Étape 2 | Vérification à la source via inscriptionmed.ca

Puisque l'ensemble du processus d'admission peut prendre **jusqu'à 12 mois**, vous devez soumettre les documents exigés à la fois par l'Université de Montréal et le Collège des médecins du Québec (CMQ) consciencieusement. Ces deux institutions demandent de soumettre des documents via la plateforme inscriptionmed.ca pour une vérification à la source (**voir liste page suivante**). Des frais s'appliquent.

Le service inscriptionmed.ca vérifie seulement l'authenticité des documents déposés; il ne s'assure pas que les documents répondent aux exigences pour être admissible à l'Université de Montréal et au CMQ. Les documents déposés (en français ou en anglais) doivent répondre aux exigences mentionnées (**voir page suivante**) ET à ceux d'inscriptionmed. Les documents qui ne sont rédigés ni en français ni en anglais doivent être traduits selon les exigences d'inscriptionmed.

Pour toute question au sujet de la soumission, de la traduction et de la divulgation des documents requis, le service d'inscriptionmed.ca est disponible :

- Par téléphone : 1-613-520-2240
- Par courriel : service@mcc.ca
- Par clavardage directement depuis votre session

Il est de votre responsabilité de suivre l'évolution des statuts d'approbation aussi bien auprès de l'Educational Commission for Foreign Medical Graduates (ECFMG) puis des organismes de votre pays qui devront vérifier à la source l'authenticité de ces documents. L'ECFMG envoie une nouvelle demande tous les 60 jours, jusqu'à 4 fois. Si après les premiers 60 jours, aucune réponse n'est reçue, vous pouvez faire une demande de service de messagerie.

Veuillez informer par courriel le VD-EMPD lorsque tous les documents déposés à inscriptionmed.ca :

1. Sont « Divulgués » auprès de l'Université de Montréal;
2. Ont le statut « Vérification retournée : approuvé».

⚠ Tout document soumis à inscriptionmed.ca qui ne répond pas aux exigences de conformité mentionnées **à la page suivante** sera refusé bien que le document puisse avoir été « Approuvé » par inscriptionmed.ca. Vous devrez alors repayer des frais pour faire vérifier à la source le nouveau document exigé par l'Université de Montréal et le CMQ. Les documents doivent être soumis dans la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Date de début de stage de perfectionnement	**Étape 2 : Inscriptionmed.ca (Soumission des documents)**
	Date limite
P1 1er juillet 2026	01 septembre 2025
P4 21 septembre 2026	15 novembre 2025
P6 16 novembre 2026	15 janvier 2025
P10 8 mars 2027	15 mai 2026

Étape 2 | Liste des documents à soumettre à inscriptionmed.ca

☑	Documents en français ou en anglais	Exigences pour conformité	Non - conforme
☐	Copie du passeport	✓ Valide	
☐	Diplôme en médecine (M.D.)[4]	✓ Diplôme (parchemin)	✗ Attestation de réussite ✗ Certificat ✗ Attestation provisoire ✗ Attestation définitive ✗ Attestation de diplôme
☐	Attestation de formation postdoctorale (internat/résidence)[5]	✓ Entête de l'université ou de l'institution qui décerne le diplôme d'études spécialisées ✓ Mention de la discipline de spécialité ✓ Dates de début et de fin de formation ✓ Date effective ou prévue d'obtention du diplôme de spécialiste ✓ Signature * du doyen ou de la doyenne * de la direction générale ✓ Mention du nom du signataire	✗ Relevé de notes Signature : ✗ Direction du programme ✗ Direction du département ✗ Direction du diplôme ✗ Chef ou Cheffe du service ✗ Présidente ou Président de la commission
☐	Certificat de spécialité (formation initiale de spécialiste)	✓ Diplôme (parchemin) ✓ Date prévue d'obtention AVANT le début de la formation	✗ Attestation de réussite ✗ Attestation provisoire ✗ Attestation définitive ✗ Attestation finale ✗ Attestation de diplôme
☐	Permis d'exercice ou attestation d'inscription pour toutes les juridictions dans lesquelles le candidat exerce actuellement la médecine	✓ Actuel	

⚠ * Si vous êtes en dernière année de formation, vous devez soumettre une lettre d'attestation de la doyenne ou du doyen de la faculté de médecine qui indique la date de début et la date prévue de fin de formation postdoctorale ainsi que la date prévue de délivrance de votre diplôme ou du certificat. Une fois le certificat de spécialiste délivré, il devra être soumis à inscriptionmed.ca pour vérification à la source dans les neuf mois suivant le début de votre stage de perfectionnement.

Aucun diplôme ou confirmation de formation ne sera délivré avant que toutes les conditions d'admissions aient été remplies.

[4] Le diplôme de docteur en médecine doit être délivré par une école ou une université inscrite au répertoire de l'International Medical Education Directory (IMED) publié par la *Foundation for Advancement of International Medical Education and Research* (***FAIMER***)

[5] Obligatoire pour tous et toutes : Voir exemple d'attestation de formation postdoctorale (voir Annexe C).

Étape 3 | Envoi des documents à l'Université de Montréal

L'Université de Montréal demande également des documents (**voir liste des documents à soumettre à la page suivante).**

FAIRE PARVENIR CES DOCUMENTS À VOTRE TGDE.

TRANSMISSION DES DOCUMENTS
Veuillez nous faire parvenir les documents par courriel.
Toutefois, l'Université de Montréal se réserve le droit de réclamer à tout moment l'original d'un document d'admission ou d'identité à des fins de contrôle. Si la présentation d'un document original est requise, nous vous contacterons. Les documents originaux devront toujours être en votre possession.

Si vous êtes une étudiante internationale ou un étudiant international, assurez-vous d'apporter vos documents au Québec pour éviter d'avoir à faire les démarches à distance.

FORMAT :

- Format accepté : PDF
- Orientation : conforme à l'original (portrait ou paysage)
- Poids : inférieur à 10 Mo
- Assemblage : un fichier PDF par document exigé *(ex : Smith_John_passeport.pdf)*
  SVP : Ne pas fusionner l'intégralité des documents en un seul PDF.

Suite à la réception des documents, le VD-EMPD effectuera l'analyse du dossier d'admission. Lorsque le dossier répond à l'ensemble de ses exigences des étapes 1, 2 et 3, l'Université de Montréal émettra la lettre d'admission. Le VD-EMPD la transmettra directement auprès du Collège des médecins du Québec (CMQ) afin que le dossier soit étudié (**Étape 4**).

Dès l'étape 3, vous pouvez prendre connaissance des documents requis pour l'étape 4. Toutefois, la lettre d'admission à l'Université de Montréal doit être émise avant de communiquer avec le CMQ.
Le CMQ ne considérera aucune demande ou document avant la réception de votre lettre d'admission de l'Université de Montréal.

Date de début de stage de perfectionnement	**Étape 3 : Documents UdeM** Date limite
P1 1er juillet 2026	01 janvier 2026
P4 21 septembre 2026	15 mars 2026
P6 16 novembre 2026	15 mai 2026
P10 8 mars 2027	15 septembre 2027

Étape 3 | Documents à envoyer à l'Université de Montréal

☑	Documents	Exigences pour conformité
☐	**Certificat de naissance**	✅ Extrait intégral d'acte de naissance : Nom, Prénoms, date de naissance, sexe, lieu de naissance (ville, pays) et noms et prénoms des parents
☐	**Certificat de mariage ou autre document** prouvant un changement de nom *(s'il y a lieu)*	
☐	**Lettre de l'organisme qui accorde la bourse** (minimum 40 000$ CAD par année[6]) La lettre de bourse doit nous être envoyée par courriel directement de l'organisme émetteur vers l'adresse institutionnelle de votre TGDE.	✅ Lettre à entête de l'organisme ✅ Mention de la somme accordée en dollars canadiens ✅ Mention des dates pour lesquelles la bourse est versée ✅ Bourses provenant d'une université, un organisme gouvernemental, un organisme subventionnaire reconnu ou une fondation ❌ Non-conforme : sources personnelles ou privées
☐	**Déclarations à compléter** (voir Annexe D)	✅ Complétées, signées et datées
☐	**Curriculum vitae à jour**	✅ Incluant dates de début et de fin de chaque activité médicale ✅ En français ou en anglais
☐	**Sur votre centre étudiant – si la tâche vous a été attribuée**	Attestation de résultats à un test de français langue seconde ou étrangère (compréhension orale et écrite) *Une décision sera prise par la direction du programme pour valider si le niveau est adéquat pour poursuivre l'admission.* **OU** Parcours d'études à déclarer sur votre Centre étudiant pour vous dispenser du test de français
☐	**D'autres documents** pourraient être exigés	

IMPORTANT

- **Capture d'écran ou photo :** l'Université refusera toute capture d'écran, photo ou impression d'un document non officiel. Assurez-vous de la conformité de vos documents avant de les envoyer.
- **Fichier déverrouillé** : s'il y a lieu, supprimer la protection par mot de passe du PDF.
- **Langue :** les documents qui ne sont rédigés ni en français ni en anglais doivent être combinés, dans un même fichier PDF, avec une traduction française ou anglaise, certifiée par le consulat du pays d'origine du candidat ou par un membre de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec.

[6] Des frais de scolarité auprès de l'Université de Montréal devront également être prévus dans les frais assumés par le moniteur ou la monitrice (voir Frais de constitution du dossier). Pour les candidats débutant leur formation à partir du 1er juillet 2028, le montant de la bourse minimum sera de 50 000$ CAD.

Étape 4 | Admissibilité au CMQ

Lorsque votre lettre d'admission à l'Université de Montréal est émise, le VD-EMPD la transmet directement au Collège des médecins du Québec (CMQ**). Le CMQ vous contactera** et vous donnera accès au formulaire à remplir par l'entremise de ses services en ligne. Des frais s'appliquent.

Différents documents devront être fournis au CMQ, notamment un ou des certificat(s) de conduite professionnelle, incluant les droits d'exercice à titre d'interne ou de résident, récent(s) de moins de trois mois, émis par l'ordre des médecins de chacun des pays, États (*State Board*) ou province où vous détenez ou avez déjà détenu un droit de pratique. Chaque certificat doit parvenir au Collège directement de l'organisme qui l'émet, par courriel à l'adresse moniteur@cmq.org ou sous pli scellé par la poste à l'adresse :

Section des moniteurs
Collège des médecins du Québec
3500-1250, boul. René-Lévesque O.
Montréal QC H3B 0G2

Pour plus d'information :

- Site internet CMQ
- Documents requis
- Modalités admission

Lorsque votre dossier est approuvé au CMQ, une *lettre d'admissibilité* sera déposée sur votre page personnelle du CMQ et transmise à l'Université de Montréal.

Date de début de stage de perfectionnement	**Étape 4 : Admissibilité CMQ**
	Date limite
P1 1er juillet 2026	15 février 2026
P4 21 septembre 2026	01 mai 2026
P6 16 novembre 2026	01 juillet 2026
P10 8 mars 2027	01 novembre 2026

Prenez de l'avance :
Il vous sera demandé pour effectuer votre permis de travail (Étape 5) :

- Examen médical;
- Visa d'entrée, si nécessaire selon votre pays de citoyenneté;
- Documents à fournir comme une lettre de votre emploi actuel.

Étape 5 | Demande du permis de travail temporaire

Une fois l'admissibilité confirmée par le CMQ, **l'équipe UdeM International-Immigration de l'Université vous fera parvenir les documents requis** pour effectuer votre demande de permis de travail temporaire avec dispense d'étude d'impact sur le marché du travail (EIMT) auprès d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC).

Veuillez noter que pour effectuer une demande de permis de travail temporaire, vous devrez fournir avec votre demande, entre-autre :

- Un examen médical;
- Des données biométriques - à effectuer dès que vous recevez le courriel d'IRCC;
- Un visa d'entrée, si nécessaire selon votre pays de citoyenneté.

L'équipe UdeM International-Immigration pourra répondre à **toutes vos questions** à ce sujet : immigration-prof@umontreal.ca

La procédure pour obtenir un permis de travail peut prendre plusieurs semaines, parfois jusqu'à 300 jours, selon le pays depuis lequel il soumet sa demande. Ne tardez pas à soumettre votre demande! Vous avez 30 jours maximum après la réception du courriel de UdeM International-Immigration.

Si **après trois semaines** après avoir soumis votre demande, vous n'avez pas de réponse, il est possible de soumettre un rappel via le formulaire WEB d'IRCC évoquant le fait que vous avez le droit au traitement prioritaire. Vous pourrez effectuer cette demande d'actualisation en ligne en moins de quelques minutes. Cela pourrait faire "débloquer" la demande en cours.

Veuillez effectuer vos arrangements de voyage dont l'achat de votre billet d'avion uniquement lorsque vous avez reçu votre lettre d'autorisation d'IRCC confirmant l'acceptation de votre demande de permis de travail.

Veuillez noter que si vous effectuez un stage de perfectionnement d'une durée supérieure à 16 mois, votre époux/conjoint de fait pourrait effectuer une demande de permis de travail ouvert.

Si vous effectuez un stage de perfectionnement d'une durée inférieure à 16 mois, les personnes accompagnantes devront effectuer leur propre démarche pour obtenir un statut au Canada.

Date de début de stage de perfectionnement	**Étape 5 :** **Soumission de la demande de permis de travail** Date limite
P1 1er juillet 2026	15 mars 2026
P4 21 septembre 2026	01 juin 2026
P6 16 novembre 2026	01 août 2026
P10 8 mars 2027	01 décembre 2026

Étape 6 | Demande d'adhésion à une assurance responsabilité professionnelle médicale (ACPM)

Pour un stage de perfectionnement d'une **durée de 24 mois et plus à l'admission**, la Direction des assurances du réseau de la santé et des services sociaux (DARSSS), mandatée par la Fédération des médecins résidents du Québec (FMRQ) prend en charge automatiquement la responsabilité professionnelle médicale. Il n'est donc pas requis d'adhérer à l'Association canadienne de protection médicale (ACPM). Aucune démarche ne doit être effectuée pour obtenir cette couverture d'assurance.

Si la formation est d'une **durée inférieure à 24 mois à l'admission,** une assurance responsabilité professionnelle médicale auprès de l'ACPM pour toute la durée de son stage de perfectionnement doit être contractée. Des frais s'appliquent.

Voir : le formulaire d'adhésion à l'ACPM en ligne.
Vous pouvez effectuer une demande d'adhésion à l'avance mais vous ne pourrez payer qu'avec un compte bancaire canadien lors de votre arrivée sur le sol canadien (voir Étape 8.2). Prévoyez donc d'arriver quelques jours avant le début de votre stage de perfectionnement, afin de vous permettre d'ouvrir un compte canadien, de payer votre adhésion et recevoir la lettre de confirmation ACPM à nous transmettre!

Le **code 12** est requis pour votre stage de perfectionnement.

Suite au paiement de votre adhésion, vous devez nous transmettre la confirmation d'adhésion à l'ACPM par courriel. Cette preuve d'adhésion, si requise, et le permis de travail sont des documents obligatoires à nous faire parvenir avant le début de votre stage de perfectionnement. Aucune carte de stages du CMQ ne pourra être délivrée avant que ces documents n'aient été transmis au VD-EMPD.

Date de début de stage de perfectionnement	**Étape 6 :** **Adhésion à l'ACPM** Date limite
P1 1er juillet 2026	Paiement et finalisation à effectuer : **5 jours ouvrables avant votre début de stage de perfectionnement**
P4 21 septembre 2026	
P6 16 novembre 2026	
P10 8 mars 2027	

Étape 7 | Poste frontalier : émission du permis de travail

Une fois au poste frontalier canadien, vous obtiendrez votre permis de travail.

En présence de l'agent ou l'agente des services frontaliers, il est très important de vous assurer que toutes les informations ont été saisies correctement. Une attention particulière doit être portée aux informations suivantes :

- **Employeur** : Université de Montréal
- **Profession** : Moniteur ou *Fellowship*
- **Emplacement :** Montréal
- **Dates du permis** : les dates inscrites sur votre permis de travail temporaire doivent inclure **toute la durée de votre stage de perfectionnement**.

Si une erreur sur le permis de travail était détectée ultérieurement, les modifications du permis seraient alors très difficiles. Selon la nature de l'erreur, la monitrice ou le moniteur pourrait :

- Ne pas pouvoir commencer son stage de perfectionnement avant d'avoir effectué les modifications nécessaires;
- Devoir effectuer une nouvelle demande de permis de travail ou prorogation du permis; ce qui engendrerait un délai pour débuter le stage de perfectionnement et des frais supplémentaires.

Date de début de stage de perfectionnement	**Étape 7 :** **Au poste frontalier**
P1 1er juillet 2026	15 juin 2026
P4 21 septembre 2026	13 septembre 2026
P6 16 novembre 2026	8 novembre 2026
P10 8 mars 2027	1 mars 2027

Étape 8 | Procédures à effectuer avant le début du stage

Lors de votre arrivée au Québec, veuillez :

1. Obtenir un numéro d'assurance sociale (NAS) et une carte d'assurance maladie en ligne. Les personnes ayant un permis de travail temporaire **ne semblent pas pouvoir bénéficier de l'assurance médicaments** via la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) ni via un assureur privé canadien. Vérifier sur les options offertes dans votre pays d'origine.
2. Ouvrir un compte bancaire canadien (requis pour payer l'adhésion à l'ACPM, s'il y a lieu).
3. Transmettre par courriel au VD-EMPD sa confirmation d'adhésion à l'ACPM (s'il y a lieu).
4. Transmettre par courriel une copie de son permis de travail temporaire au VD-EMPD.
5. Payer sa carte de stages du CMQ afin de l'activer.
6. Lire le guide du résident (recueil des procédures applicables durant votre formation);
7. Obtenir un permis de conduire, si nécessaire.
8. Consulter son courriel institutionnel de l'Université de Montréal
   Vous devez obligatoirement consulter votre courriel institutionnel car il s'agit du seul courriel utilisé par l'Université de Montréal pour vous faire part de tous les messages importants reliés à votre cheminement académique. **Les avis concernant les factures sont envoyés UNIQUEMENT de façon électronique à votre adresse institutionnelle.**
9. Mettre à jour vos coordonnées personnelles et votre adresse postale de correspondance sur son centre étudiant. Le centre étudiant réunit les données d'études, les données personnelles et les opérations relatives au cheminement universitaire en un lieu unique et sécurisé. Vous devez utiliser votre centre étudiant pour consulter votre compte de droits de scolarité et votre inscription (périodes inscrites).
10. Obtenir votre carte OPUS à tarif réduit.
11. Obtenir votre carte étudiante : un courriel du Bureau du registraire vous sera envoyé lorsque vous pourrez la demander.
12. Payer ses frais de scolarité pour le trimestre actuel. Consultez votre centre étudiant et effectuez le paiement dans les délais requis.

Ce n'est que lorsque le VD-EMPD aura reçu et validé la conformité des documents du point 3 et 4 que l'Université de Montréal informera le CMQ du début possible de la formation clinique. Assurez-vous d'avoir rempli le formulaire en ligne de demande de carte de stages auprès du CMQ. Des frais s'appliquent. Lorsque la demande est complète, la carte de stages sera déposée sur votre page personnelle CMQ. Sans cette carte, vous ne pouvez pas débuter votre stage de perfectionnement.

ANNEXES

A. Étape par Étape | Calendrier 2026-2027……..……..17
B. Étape par Étape | Calendrier 2027-2028…….……....18
C. Exemple d'attestation de formation postdoctorale……..…..19
D. Déclarations à compléter……..…….……....20
E. Exemple de lettre d'autorisation émise par IRCC…… ……..……..21
F. Exemple de permis de travail émis par IRCC…….……22
G. Demande émission certificat de fin de formation……..……..…..…….23
H. Demande de prolongation de stage de perfectionnement et permis de travail…….24

Ressources…….25

Demande de dispense – Test de français…….26

Annexe A

Étape par Étape | Calendrier 2027-2028

	Date début Année 2027-2028	**P1** 01 juillet 2027	**P4** 27 sept. 2027	**P6** 22 nov. 2027	**P10** 13 mars 2028
Avant votre arrivée	**Étape 1 :** Admission en ligne	01 sept. 2026	15 nov. 2026	15 janv. 2027	15 mai 2027
	Étape 2 : Inscriptionmed.ca	01 sept. 2026	15 nov. 2026	15 janv. 2027	15 mai 2027
	Étape 3 : Documents UdeM	01 janv. 2027	15 mars 2027	15 mai 2027	15 sept. 2027
	Étape 4 : Admissibilité CMQ	15 fév. 2027	01 mai 2027	01 juillet 2027	01 nov. 2027
	Étape 5 : Permis de travail	15 mars 2027	01 juin 2027	01 août 2027	01 déc. 2027
	Étape 6 : ACPM (si besoin)	01 avril 2027	15 juin 2027	15 août 2027	15 déc. 2027
À votre arrivée	**Étape 7 :** Au poste frontalier	20 juin 2027	13 sept. 2027	8 nov. 2027	28 fév. 2028
	Étape 8 : Avant de commencer	26 juin 2027	18 sept. 2027	13 nov. 2027	05 mars 2028

Annexe B

Étape par Étape | Calendrier 2028-2029

	Date début Année 2028-2029	P1 01 juillet 2028	P4 25 sept. 2028	P6 20 nov. 2028	P10 12 mars 2029
Avant votre arrivée	**Étape 1 :** Admission en ligne	01 sept. 2027	15 nov. 2027	15 janv. 2028	15 mai 2028
	Étape 2 : Inscriptionmed.ca	01 sept. 2027	15 nov. 2027	15 janv. 2028	15 mai 2028
	Étape 3 : Documents UdeM	01 janv. 2028	15 mars 2028	15 mai 2028	15 sept. 2028
	Étape 4 : Admissibilité CMQ	15 fév. 2028	01 mai 2028	01 juillet 2028	01 nov. 2028
	Étape 5 : Permis de travail	15 mars 2028	01 juin 2028	01 août 2028	01 déc. 2028
	Étape 6 : ACPM (si besoin)	01 avril 2028	15 juin 2028	15 août 2028	15 déc. 2028
À votre arrivée	**Étape 7 :** Au poste frontalier	20 juin 2028	13 sept. 2028	8 nov. 2028	28 fév. 2029
	Étape 8 : Avant de commencer	26 juin 2028	18 sept. 2028	13 nov. 2028	05 mars 2029

Annexe C

Exemple d'attestation de formation postdoctorale
DOCUMENT OBLIGATOIRE

Entête de l'Université

Date récente
Ville

Attestation de formation postdoctorale

Je, Mr / Mme *Nom du doyen ou doyenne* de la Faculté de médecine de *Nom de la Faculté* atteste que *Prénom et Nom du moniteur ou de la monitrice* a bien complété sa formation dans notre programme de diplôme d'études spécialisées en *Discipline* au sein de notre faculté. Cette formation a été suivie entre le *JJ/MM/AA* et le *JJ/MM/AA* avec succès.

Date d'obtention du diplôme d'études spécialisées : le *JJ/MM/AA*
Ou
Date prévue d'obtention du diplôme d'études spécialisées : le *JJ/MM/AA*

Nom Prénom du Doyen
Le doyen ou doyenne de la Faculté de médecine
Ou directrice générale ou directeur général de l'établissement[7]

[7] Le signataire de ce document doit être autorisé à engager l'établissement par sa signature. Pour rappel, les signatures des directeurs de programmes, directeurs de départements, directeurs du diplôme, présidents de la commission, chefs de service ne sont pas acceptées (voir Étape 2).

Annexe D

Déclarations à compléter

À compléter et signer. Nous le retourner par courriel au VD-EMPD.

Engagement de retour dans son pays
Non requis pour les personnes qui ont la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente au Canada

Je, _____
Nom et prénom en caractère d'imprimerie

m'engage à retourner dans mon pays d'origine _____
Nom du pays en caractère d'imprimerie

lorsque j'aurai terminé ma formation postdoctorale ou mes stages de perfectionnement à titre de moniteur ou monitrice clinique à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal.

En foi de quoi, je signe le Date :	Signature :

Déclaration comme spécialiste
Requis pour tous les monitrices et moniteurs

Je, _____
Nom et prénom en caractère d'imprimerie

détient/ détiendrai le titre de médecin spécialiste en _____
Nom de la spécialité en caractère d'imprimerie

dans la juridiction _____, _____, _____
Nom de la juridiction *Province/région,* *Pays*

avant de venir en stage de perfectionnement à l'Université de Montréal.

En foi de quoi, je signe Date :	Signature :

Contrainte du décret gouvernemental
Non requis pour ceux qui possèdent un MD émis par une faculté de médecine canadienne

Je, _____
Nom et prénom en caractère d'imprimerie

confirme avoir lu et compris l'article 3G du décret gouvernemental du ministère de la santé et des services sociaux mentionné ci-dessous :

Article 3G: *« Les moniteurs [et les monitrices] qui n'ont pas obtenu un diplôme de docteur en médecine émis par une faculté de médecine canadienne ne sont pas admissibles au recrutement des établissements du Québec pendant les trois années suivant la fin de leur stage de perfectionnement de moniteur. »*

En foi de quoi, je signe Date :	Signature :

Annexe E

Exemple de lettre d'autorisation émise par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC)

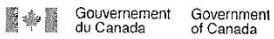

29 août 2019

Identificateur unique du client:

No de demande :

Madame, Monsieur,

Votre demande pour travailler au Canada a été approuvée. Un permis de travail vous sera délivré à votre arrivée au Canada après que vos documents auront fait l'objet d'un contrôle par un agent de l'Agence des services frontaliers du Canada, sous réserve du respect des exigences de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* et de son règlement d'application. L'agent demandera à voir cette lettre et votre passeport; il pourrait aussi demander à voir vos documents connexes. Ne placez pas ces papiers ou d'autres documents importants dans vos bagages enregistrés. Pour en savoir davantage sur les documents que vous devrez apporter avec vous, veuillez consulter le site : http://www.cic.gc.ca/francais/travailler/arrivee.asp.

Lorsque vous préparez vos documents, veuillez tenir compte des renseignements qui suivent :

- **Cette lettre ne constitue ni un passeport ni un titre de voyage.** Vous ne serez pas autorisé à prendre l'avion sans votre passeport, même si vous avez cette lettre en votre possession.
- **Cette lettre ne constitue pas une autorisation d'entrer au Canada ou d'y rester.** Un agent de l'Agence des services frontaliers du Canada prendra cette décision à votre arrivée au Canada.
- **Cette lettre est importante,** car elle contient des renseignements dont l'Agence des services frontaliers du Canada se servira pour délivrer votre permis de travail. Prière de ne pas la perdre.

Vous devez demander d'entrer au Canada pour obtenir votre permis de travail au plus tard le (aaaa/mm/jj). Votre passeport doit être valide au-delà de la période pendant laquelle vous comptez séjourner au Canada. S'il ne l'est pas, votre permis de travail ne sera valide qu'à la date d'échéance de votre passeport ou, dans le cas des citoyens et des résidents permanents des États-Unis, de vos documents d'identité.

Canada

IMM 5812 (10-2018) F SMGC

Annexe F

Exemple de permis de travail émis par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada

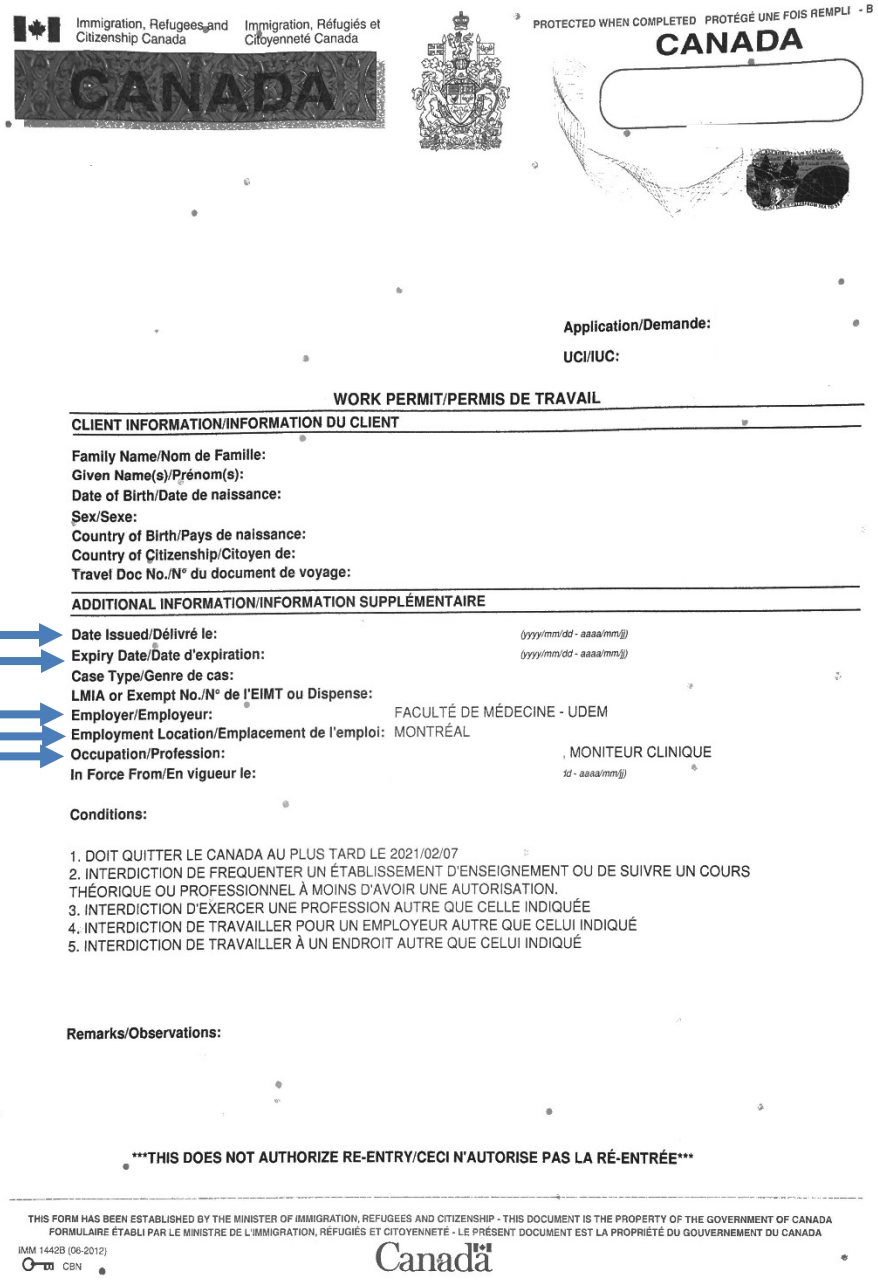

Immigration, Refugees and Citizenship Canada / Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada

CANADA

PROTECTED WHEN COMPLETED PROTÉGÉ UNE FOIS REMPLI - B

CANADA

Application/Demande:

UCI/IUC:

WORK PERMIT/PERMIS DE TRAVAIL

CLIENT INFORMATION/INFORMATION DU CLIENT

Family Name/Nom de Famille:
Given Name(s)/Prénom(s):
Date of Birth/Date de naissance:
Sex/Sexe:
Country of Birth/Pays de naissance:
Country of Citizenship/Citoyen de:
Travel Doc No./N° du document de voyage:

ADDITIONAL INFORMATION/INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Date Issued/Délivré le: (yyyy/mm/dd - aaaa/mm/jj)
Expiry Date/Date d'expiration: (yyyy/mm/dd - aaaa/mm/jj)
Case Type/Genre de cas:
LMIA or Exempt No./N° de l'EIMT ou Dispense:
Employer/Employeur: FACULTÉ DE MÉDECINE - UDEM
Employment Location/Emplacement de l'emploi: MONTRÉAL
Occupation/Profession: , MONITEUR CLINIQUE
In Force From/En vigueur le: /d - aaaa/mm/jj)

Conditions:

1. DOIT QUITTER LE CANADA AU PLUS TARD LE 2021/02/07
2. INTERDICTION DE FREQUENTER UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT OU DE SUIVRE UN COURS THÉORIQUE OU PROFESSIONNEL À MOINS D'AVOIR UNE AUTORISATION.
3. INTERDICTION D'EXERCER UNE PROFESSION AUTRE QUE CELLE INDIQUÉE
4. INTERDICTION DE TRAVAILLER POUR UN EMPLOYEUR AUTRE QUE CELUI INDIQUÉ
5. INTERDICTION DE TRAVAILLER À UN ENDROIT AUTRE QUE CELUI INDIQUÉ

Remarks/Observations:

THIS DOES NOT AUTHORIZE RE-ENTRY/CECI N'AUTORISE PAS LA RÉ-ENTRÉE

THIS FORM HAS BEEN ESTABLISHED BY THE MINISTER OF IMMIGRATION, REFUGEES AND CITIZENSHIP - THIS DOCUMENT IS THE PROPERTY OF THE GOVERNMENT OF CANADA
FORMULAIRE ÉTABLI PAR LE MINISTRE DE L'IMMIGRATION, RÉFUGIÉS ET CITOYENNETÉ - LE PRÉSENT DOCUMENT EST LA PROPRIÉTÉ DU GOUVERNEMENT DU CANADA

IMM 1442B (06-2012) CBN

Canada

Annexe G

Attestation de fin de formation

Si vous êtes admis sous le statut d'admission Libre, vous effectuez une formation hors d'un programme de diplôme d'études spécialisées (DES) reconnu par l'Université de Montréal. Vous n'obtiendrez pas de diplôme universitaire à la fin de sa formation. Vous pouvez vérifier votre statut d'admission (libre ou régulier) sur votre lettre d'admission à l'Université de Montréal (voir Centre étudiant).

À la fin de votre formation, vous pouvez obtenir:

- Une lettre de confirmation de formation, si l'ensemble de la formation prévue au moment de votre admission a été complétée;
- Une lettre de formation partielle, si l'ensemble de ls formation prévue au moment de votre admission n'a pas été complétée.

Les lettres de confirmation de formation et les lettres de formation partielle sont émises en **format électronique uniquement.** Elles sont rédigées en français et en anglais.

Conditions pour recevoir un tel document :

- Avoir reçu du comité d'évaluation ou du comité de compétences la sanction finale sur toutes les fiches d'évaluation (excepté la dernière fiche, si la formation est en cours);
- Avoir satisfait à toutes les conditions d'admission indiquées sur votre lettre d'admission;
- Avoir votre centre étudiant conforme et n'avoir aucun solde impayé.

Annexe H

Prolongation du permis de travail temporaire

Pour effectuer une prolongation de votre permis de travail dans le cadre de votre stage de perfectionnement, veuillez-vous adresser directement au du Vice-décanat aux études médicales postdoctorales.

L'Université de Montréal devra vous fournir une nouvelle lettre d'invitation qu'elle aura soumise à l'IRCC. Par la suite, vous devrez soumettre votre demande de prolongation en ligne.

Par la suite, dès réception de son nouveau permis de travail, le moniteur devra l'envoyer au VD-EMPD afin d'actualiser son dossier.

Afin d'assurer le maintien des activités cliniques, toute demande de prolongation du permis de travail temporaire doit être présentée à l'IRCC avant la date d'échéance du permis de travail temporaire initial. Pendant la période de transition entre l'ancien et le nouveau permis de travail temporaire, vous ou vos répondants ne sont pas autorisés à sortir des frontières canadiennes.

Ressources

Pédagogique
Dictionnaire des difficultés du français médical
Lexique de termes médicaux
Ressource ACPM pour les personnes diplômées de l'étranger

Formation universitaire
Application Vice-décanat aux études médicales postdoctorales
MedSIS – Système de gestion et d'Information des évaluations

Ressources pour la communauté étudiante
Service aux étudiants de l'Université de Montréal
Service aux étudiants internationaux de l'Université de Montréal
Service de parrainage - Formulaire
Service de jumelage linguistique – Formulaire
Des ressources plus dans le Bottin de ressources du bureau d'aide point de repère

Ressource d'aide en santé, bien-être et sécurité
Bureau du respect de la personne :
Bureau d'aide point de repère de la faculté de Médecine – soutien psychosocial
Consultation psychologique : Consultation psychologique | UdeM
Soutien psychologique immédiat - Urgence : Téléphone, composer le **911**
Centre de prévention du suicide du Québec : Téléphone 1 866 277-3553 ;

Ressources d'aide aux parents-étudiants
Des ressources pour les parents-étudiants | Blogue
Parents-étudiants UdeM | Soutien aux études
Guide sur la conciliation étude-travail-famille du service aux étudiants de l'UdeM
Association Cigogne
Ligne d'écoute pour les parents : Espace conseil pour les parents d'adolescent.e.s

Soutien à la communauté étudiante internationale
Recherche de logement – Guide et conseils pratiques
Offres de logements étudiants - UdeM
Répertoire des ressources pour trouver un logement
Organisme dont la mission est de faciliter l'intégration des personnes immigrantes et réfugiées au Québec : https://promis.qc.ca/

Technologie de l'information
Technologie de l'information de l'Université de Montréal
Technologie de l'information de la faculté de Médecine